

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.030

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin à dix-neuf heure quinze
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY
Jean-Paul, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER
Sandrine, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration :

Objet:

Subventions aux
associations
complémentaires
(Tennis Club - JSP
Pays Val de Loire -
La Meute
Sancerroise)

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES
Christian.

Mme MAITREPIERRE Aline a donné procuration à MME PRON Bénédicte.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : CARRE Christian

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Plusieurs associations ont complété leur dossier de demande de subvention
qui était incomplet lors de l'attribution des subventions en mars 2024 ou
ont déposé de nouvelles demandes de subventions.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes à ces
associations :

Tennis-Club Sancerre-Saint-Satur	500 €
(Participation à la réparation de la balayeuse)	
Jeunes Sapeurs-Pompiers Pays Val Sancerrois	200 €
La Meute Sancerroise	200 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les subventions tels que présentées ci-dessus aux associations
au titre de l'article 65748.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 5 juin 2024

le Maire, Christian DELESGUES



le Secrétaire, M. CARRE Christian

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Carre Christian', written in a cursive style.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 6 juin 2024